

CALENDRIER DES EPREUVES DE SELECTION POUR L'ENTREE EN ECOLE D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE / D'AIDES-SOIGNANTS SESSIONS JANVIER 2020

**Modalités d'admission spécifiques aux candidats titulaires
du BAC PRO ASSP/BAC PRO SAPAT– Accompagnement, Soins, Services à
la Personne**

Rappel du nombre de places offertes : 4

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture : 2
 - Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant : 2

- Retrait des dossiers :** 03 juin 2019
- Clôture des inscriptions :** 30 septembre 2019 à 17^H00
- Première phase de sélection :**
- Etude des dossiers : Du 7 au 18 octobre 2019
 - Affichage des résultats : 28 octobre 2019 à 10^H00
- Deuxième phase de sélection :**
- Entretien individuel de motivation : Du 04 au 29 novembre 2019
 - Jury d'admission : 02 décembre 2019
 - Affichage des résultats d'admission : 03 décembre 2019 à 10^H00
- Confirmation des inscriptions :** 13 décembre 2019 à 17h00
- Réunion de prérentrée :**
- Auxiliaires de Puériculture : 16 décembre 2019 à 13^H30
 - Aides-Soignants : 16 décembre 2019 à 09^H30

Rentrée :

	BAC PRO ASSP	BAC PRO SAPAT
• Auxiliaires de Puériculture :	• 06 janvier 2020 à 09 ^H 00	• 06 janvier 2020 à 09 ^H 00
• Aides-Soignants :	• 16 mars 2020 à 09 ^H 00	• 06 janvier 2020 à 09 ^H 00



Lognes, le 22 mai 2019

Objet : V/Candidature à la formation aide-soignante/auxiliaire de puériculture

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'inscription pour la formation d'aide-soignante/d'auxiliaire de puériculture et en application de l'arrêté du 21 mai 2014 relatif aux modalités de sélection des candidats titulaires d'un BAC PRO ASSP/SAPAT, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un dossier de candidature.

Nous vous informons, conformément au calendrier joint, que la clôture des inscriptions est fixée au :

Lundi 30 septembre 2019 à 17h00

Nous vous précisons que les épreuves de sélection se dérouleront en deux phases :

- ✓ Etude du dossier de candidature
- ✓ Entretien individuel de motivation pour les candidats dont les dossiers ont été retenus

Pour cette épreuve, une convocation vous sera adressée une semaine avant la date de l'oral.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Chanèze ABDENNOUR,
Coordinatrice

INFORMATION SUR LES STATUTS (Document à lire attentivement et à conserver)

FORMATION CONTINUE

▪ **STATUT DEMANDEURS D'EMPLOI (DE) :**

Les candidats doivent se renseigner sur le coût de la formation auprès du Centre de Lognes.

▪ **STATUT SALARIES :**

Quelle que soit la nature de votre contrat de travail (CDD, CDI, intérim), renseignez-vous, à partir de janvier 2019, sur la possibilité de financer votre formation grâce **au compte personnel de formation de transition (CPF de transition*)**

Contact : Hélène BROUSSEAU - GRETA MTI 77

Tél. : 01 64 02 52 03 - mail : champs@gretamti77.fr

***Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Congé individuel de Formation (CIF) ne disparaît pas, mais devient le CPF de transition.
A ce jour, les conditions de son application ne sont pas encore connues.**

FORMATION COMPLEMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE (FCIL) :

▪ **STATUT SCOLAIRE :**

Vous êtes **lycéen(ne)** sorti(e) du système scolaire **depuis moins de 5 ans** et vous n'exercez aucune activité salariée **(certificat de scolarité à fournir).**

IMPORTANT :

Si votre statut ou votre adresse change après votre inscription, merci d'en informer **impérativement** le secrétariat au **01 64 62 70 64.**

AUCUN REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION NE SERA FAIT **APRES LE 30 SEPTEMBRE 2019 (date de clôture des inscriptions)**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DOSSIER DE CANDIDATURE – SESSIONS DE JANVIER 2020 SELECTIONS SPECIFIQUES AUX CANDIDATS TITULAIRES DES BAC PRO ASSP/SAPAT	
GRETA MTI 77 – Pôle de Meaux / Marne-la-Vallée – Centre Santé Social 2 place Jean Vilar 77185 Lognes Tél. : 01 64 62 70 64 – Fax : 01 64 11 97 28 – E-mail : lognes@gretamti77.fr	
Formation au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture <input type="checkbox"/>	Formation au diplôme d'état d'aide- soignant <input type="checkbox"/>
Statut	Scolaire <input type="checkbox"/> Stagiaire de la formation continue <input type="checkbox"/>

Veuillez compléter lisiblement (nom et prénom en lettres capitales) et retourner cette fiche à l'établissement de formation **avant le 30 septembre 2019** minuit (cachet de la poste faisant foi)

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT			
Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	
Adresse			
Ville	Code postal	Nationalité	
Téléphone (obligatoire)	Adresse électronique		
N° Sécurité Sociale			
FORMATION			
Année d'obtention du <input type="checkbox"/> BAC PRO ASSP ou <input type="checkbox"/> BAC PRO SAPAT Session : 20.....			
Nom et adresse du dernier établissement scolaire fréquenté :		Dernière formation suivie ou dernier diplôme obtenu (préciser la date) :	
Les élèves en classe de terminale BAC PRO ASSP ou SAPAT peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du diplôme.			
Vous attestez avoir choisi la modalité d'admission spécifique aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
Je certifie que mes réponses sont exactes et honnêtes.			
Tout dossier incomplet ne sera pas traité			
Date	Signature		
CONDITIONS D'ADMISSION			
- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins ou de 24 ans au plus le jour de la rentrée en formation si vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire			
- Etre titulaire du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT			

NOMBRE DE PLACES OFFERTES POUR LES SESSIONS DE JANVIER 2020	
FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT
2 PLACES	2 PLACES

Le jour de la rentrée en formation, un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture ou d'aide-soignant établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé sera exigé (voir site internet de l'ARS pour avoir les adresses des professionnels)

Vaccinations obligatoires : DT Polio, BCG et dernier test tuberculique, Hépatite B et sérologies

Vaccinations fortement recommandées : Rubéole, Rougeole, Oreillons

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER
<input type="checkbox"/> Fiche d'inscription ci-jointe
<input type="checkbox"/> Trois enveloppes (110x220) adhésives affranchies au tarif « Lettre prioritaire » et libellées à vos nom et adresse. Les enveloppes timbrées « Lettre verte » ne sont pas acceptées
<input type="checkbox"/> 2 photos d'identité format 45mmX35 mm (inscrire vos nom et prénom au dos des photos)
<input type="checkbox"/> Une photocopie de l'attestation sécurité sociale
<input type="checkbox"/> 1 photocopie de la carte d'identité recto-verso lisible et en cours de validité
<input type="checkbox"/> Un certificat de scolarité pour l'année en cours ou de l'année précédente (dernière année de lycée)
<input type="checkbox"/> Une photocopie du diplôme ou du relevé de notes (BEP et/ou BAC PRO ASSP/SAPAT)
<input type="checkbox"/> Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale
<input type="checkbox"/> Toutes les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel
<input type="checkbox"/> Une lettre de motivation personnalisée
<input type="checkbox"/> Un curriculum vitae à jour
<input type="checkbox"/> Une attestation du médecin traitant indiquant que les vaccins sont à jour ou en cours et en mentionnant la vaccination contre l'hépatite B Attention : PAS DE COPIE DU CARNET DE VACCINATION
<input type="checkbox"/> Un chèque d'un montant de 30€ à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Pierre de Coubertin pour les candidats ayant quitté le système scolaire depuis plus de 5 ans Ces droits d'inscription restent acquis à l'école en cas d'annulation de dossier au –delà du 30 septembre 2019 (date de clôture des inscriptions) ou de non admission à la formation.

Dossier à retourner complet à l'établissement avant le 30 septembre 2019 au

GRETA MTI 77 – Pôle de Meaux / Marne-la-Vallée – Centre Santé Social

2 place Jean Vilar

77185 Lognes

Tél. : 01 64 62 70 64 – Fax : 01 64 11 97 28 –

E-mail : lognes@gretamti77.fr



Si votre dossier de candidature est retenu, vous serez convoqué-e pour un entretien de motivation.
(Voir, ci-joint, calendrier des épreuves de sélection)

Horaires d'ouverture du centre :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de
09h30 à 12h30 – 13h30 à 16h30
Le mercredi de 09h00 à 12h30
FERME LE MERCREDI APRES-MIDI
Important : Vous avez la possibilité de déposer votre dossier dans notre boîte aux lettres au niveau du rond-point

PRESENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification des besoins, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en favorisant leur participation de toutes les activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

DUREE DE LA FORMATION :

L'ensemble de la formation dure 12 mois.

	Titulaires du BAC PRO ASSP	Titulaires du BAC PRO SAPAT
Enseignement en formation	455 heures	490
Enseignement en stage clinique	630 heures	700
Date de début de formation	- Le 06 janvier 2020	- Le 06 janvier 2020
Date de fin de formation	- Le 02 octobre 2020	- Le 16 octobre 2020
Période d'interruption	Le planning vous sera remis lors de la pré-rentrée	Le planning vous sera remis lors de la pré-rentrée

Les absences aux cours et aux stages ne sont pas autorisées, elles peuvent entraîner une non présentation au jury final.

PRESENTATION DE LA FORMATION :

Vous serez dispensé-e de la validation des modules de formation suivants :

Titulaires du BAC PRO ASSP	Titulaires du BAC PRO SAPAT
<ul style="list-style-type: none">- Module 4 (ergonomie)- Module 6 (hygiène des locaux)- Module 7 (transmission des informations)- Module 8 (organisation du travail)	<ul style="list-style-type: none">- Module 4 (ergonomie)- Module 7 (transmission des informations)- Module 8 (organisation du travail)

Vous devrez valider les modules de formation suivants :

Titulaires du BAC PRO ASSP	Titulaires du BAC PRO SAPAT
<ul style="list-style-type: none">- Module 1 (accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne)- Module 2 (l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie)- Module 3 (les soins à l'enfant)- Module 5 (relation et communication)	<ul style="list-style-type: none">- Module 1 (accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne)- Module 2 (l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie)- Module 3 (les soins à l'enfant)- Module 5 (relation et communication)- Module 6 (hygiène des locaux)

Vous devrez effectuer les stages cliniques suivants :

Titulaires du BAC PRO ASSP : 18 semaines	Titulaires du BAC PRO SAPAT : 20 semaines
<ul style="list-style-type: none">- en structure accueillant des enfants de moins de six ans,- en structure accueillant des enfants malades- en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en service de maternité ou en structure d'aide sociale à l'enfance.	

PRESENTATION DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Pour être aide-soignant(e), il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir à l'élève des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de la personne et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE.
- Participer à l'animation et à l'organisation d'activités.
- Collaborer à l'organisation de la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes en favorisant leur participation à toutes les activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.

DUREE DE LA FORMATION :

L'ensemble de la formation dure 12 mois.

	Titulaires du BAC PRO ASSP	Titulaires du BAC PRO SAPAT
Enseignement en formation	315 heures	350
Enseignement en stage clinique	420 heures	490
Date de début de formation Date de fin de formation	- Le 16 mars 2020 - Le 04 décembre 2020	- Le 06 janvier 2020 - Le 04 décembre 2020
Période d'interruption	- Le planning vous sera remis lors de la pré-rentrée	- Le planning vous sera remis lors de la pré-rentrée

Les absences aux cours et aux stages ne sont pas autorisées, elles peuvent entraîner une non présentation au jury final.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Vous serez dispensé-e de la validation des modules de formation suivants :

Titulaires du BAC PRO ASSP	Titulaires du BAC PRO SAPAT
- Module 1 (accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne) - Module 4 (ergonomie) - Module 6 (hygiène des locaux hospitaliers) - Module 7 (transmission des informations) - Module 8 (organisation du travail)	- Module 1 (accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne) - Module 4 (ergonomie) - Module 7 (transmission des informations) - Module 8 (organisation du travail)

Vous devrez valider les modules de formation suivants :

Titulaires du BAC PRO ASSP	Titulaires du BAC PRO SAPAT
- Module 2 (l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie) - Module 3 (les soins) - Module 5 (relation et communication)	- Module 2 (l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie) - Module 3 (les soins) - Module 5 (relation et communication) - Module 6 (hygiène des locaux hospitaliers)

Vous devrez effectuer les stages cliniques suivants :

Titulaires du BAC PRO ASSP : 12 semaines	Titulaires du BAC PRO SAPAT : 14 semaines
- Vous devrez effectuer les stages cliniques en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social avec au minimum un stage se déroulant dans un établissement de santé, en unité de court séjour.	

ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER

Nous accusons réception de votre dossier d'inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée à l'école d'Aides-Soignants / d'Auxiliaires de Puériculture du Centre de Lognes le :

Nous vous rappelons que votre convocation vous sera adressée environ une semaine avant les épreuves. Si elle ne vous était pas parvenue dans ce délai nous vous remercions de nous en aviser.

Pour recevoir l'accusé réception de votre dossier par courrier, merci de bien vouloir inscrire votre nom et votre adresse complète à l'endroit prévu, timbrer au tarif en vigueur (ne pas timbrer si vous déposez votre dossier à l'accueil du centre) et nous retourner ce document avec votre dossier d'inscription.

AUCUNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION NE SERA DONNEE PAR TELEPHONE.

**GRETA MTI 77 – DOMAINE AIDE ET SOINS AUX PERSONNES
ECOLE D'AIDES SOIGNANTS / D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE
2 Place Jean Vilar
77185 LOGNES**

Timbre

Nom et prénom – (écrire lisiblement)

Adresse

Suite adresse

Code Postal et Ville